

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD3080

présenté par  
Mme Park, rapporteure

-----

#### ARTICLE 39

À l'alinéa 41, substituer au mot :

« celles »

les mots :

« les conditions ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.